

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-06-30 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.1.2) - EAU POTABLE – AVENANT DSP SAUR SUR FONTENOY-SUR-MOSELLE

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

| | |
|--------------------------------------|--|
| <u>Étaient présents :</u> | FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, Vincent PREVOT (ayant la suppléance de SEGALT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND A.), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H.), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (ayant la procuration de HENNEBERT Ph.), LEMOY Odile (ayant la suppléance de DOHR H.), DEPAILLAT Bernard, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), , DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ après la 2021-06-34), LE PLOUFFE Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2021-06-35), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre. |
| <u>Étaient excusés :</u> | POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier, |
| <u>Avis de procuration :</u> | Du début à la 2021_06_34 : 7 avis de procuration. De la 2021_06_35 à la fin : 8 avis de procuration. |
| <u>Avis de suppléance :</u> | 6 avis de suppléance. |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | COLIN Xavier |
| <u>Nombre de présents :</u> | Du début à la 2021_06_34 : 62 PRESENTS. De la 2021_06_35 à la fin : 61 PRESENTS. |
| <u>Nombre de votants :</u> | 69 VOTANTS. |

Par contrat de délégation de service public ayant pris effet le 1er janvier 2012 et modifié par un avenant N°1 visé en Préfecture le 14 mai 2014, la Commune de Fontenoy-Sur-Moselle a confié à la Société SAUR l'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable. La communauté de Communes Terres Toulaises a repris la compétence « eau potable » depuis le 1er janvier 2020 et s'est substituée à la Commune de Fontenoy-sur-Moselle dans le présent contrat. L'échéance du contrat est fixée au 31 décembre 2026.

Compte tenu des difficultés techniques rencontrées pour le déploiement du dispositif de télérelève, les parties ont convenu de réviser les conditions contractuelles d'exploitation pour optimiser les conditions financières du service en contrepartie d'une poursuite des relèves manuelles des compteurs.

D'autre part, une partie du périmètre contractuel est désormais alimenté par des ressources extérieures, via une fourniture d'eau assurée par la Communauté. Les travaux d'interconnexion et de sécurisation ont été réalisés par la Communauté qui en tiendra compte dans la surtaxe appliquée.

Par ailleurs, cette fourniture d'eau, estimée à 3000 m³ par an, générera des coûts supplémentaires pour la Communauté qui seront également répercutés par une augmentation de la surtaxe.

En revanche, des économies seront réalisées sur les coûts de production antérieurs du délégataire.

Ces variations sont prises en compte dans l'équilibre économique du présent avenant n°2 qui voit le tarif (part variable) du délégataire diminué des prestations qui ne seront plus réalisées (télérelève et diminution des coûts de production).

Dans ce contexte, le tarif de base du délégataire (suite à l'avenant 1) pour la part variable (hors révisions contractuelles) sera ramené de 1.0306 € HT à 0.9272 €HT par m³ consommé. La valeur de part fixe reste quant à elle inchangée à 26 € HT/an (hors révisions contractuelles) pour chaque point de consommation.

Finalement, du fait de l'avenant, le tarif global pour l'eau potable (tarif délégataire + tarif communautaire) restera inchangé pour l'utilisateur. Pour autant, la révision contractuelle s'applique comme chaque année sur la part délégataire.

Considérant l'avis favorable de la commission Eau-Assainissement-Gemapi du 18 novembre 2021,

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation du 30 novembre 2021,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité - Monsieur HEYOB ne prend pas part au vote - :

- **Autorise le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public conclu avec SAUR sur la commune de Fontenoy-Sur-Moselle.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

